

**REGLEMENT DU JEU
Varilux - Optic 2000**

Article 1 : Organisation

La société Essilor France, filiale d'ESSILOR INTERNATIONAL – Compagnie Générale D'Optique, SA au capital de 38.860.655,04 Euros, immatriculée au RCS de Créteil sous le numéro B 712 049 618, en partenariat avec la société Optic 2000, organise un jeu gratuit et sans obligation d'achat dans les magasins optic 2000 participants à l'opération Varilux-Optic 2000 **du 20 octobre au 20 décembre 2015.**

Article 2 : Participation

Ce Jeu est gratuit et sans obligation d'achat et est réservé aux personnes majeures résidentes en France métropolitaine (y compris la Corse, hors DOM et TOM), à l'exclusion du personnel des sociétés organisatrices et de leurs familles.

Pour participer Le consommateur devra se connecter sur le site www.chacunsavue.com.

Il testera ses connaissances sur la gamme Varilux via un jeu ludique d'associations : photo d'un personnage avec le verre varilux qui lui correspond et le bénéfice visuel le mieux approprié.

Après avoir joué, le consommateur devra choisir le magasin Optic 2000 participant à l'opération le plus proche de chez lui, puis renseigner les informations demandées pour valider sa participation.

Le magasin Optic 2000 sélectionné sera celui auprès duquel la dotation sera envoyée en fin de jeu. Cette information ne pourra être modifiée après validation lors de la participation.

La participation est limitée à une seule par personne (même nom, même prénom, même adresse, même adresse e-mail). Elle est strictement nominative et le joueur ne peut en aucun cas jouer pour le compte d'autres participants. Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats ou d'influencer par un moyen automatisé ou déloyal la validité du tirage au sort ou de la désignation d'un gagnant. L'utilisation de moyens frauduleux, tels qu'une recherche automatisée ou l'emploi d'un algorithme, ou de moyens autres que ceux résultant du processus décrit par la société organisatrice sur le site ou par le présent règlement, entraînent la disqualification, sans préjudice des éventuelles poursuites susceptibles d'être intentées à l'encontre du participant par l'organisateur ou par des tiers.

Article 3 : Dotation du concours

LOT N° 1 : UN VOYAGE A NEW YORK



20709081

La prestation donne accès à un bon d'achat valable sur toutes les prestations parmi les vols, hôtels et séjours de l'agence de voyages MyPlanete. Si la valeur du bon d'achat est insuffisante en fonction des prestations choisies, la réservation sera possible, moyennant le règlement de la différence par le bénéficiaire. Si la valeur du bon d'achat est supérieure aux prestations choisies, la différence ne sera pas remboursée par l'agence MyPlanete Voyages. La fourniture de la prestation est soumise aux conditions contractuelles spécifiques à l'agence de voyages, notamment en termes d'annulation ou de modification de la réservation, de limite d'âge, ou encore de condition physique du ou des gagnants, et sous réserve de disponibilités. Tout refus de la part de l'agence de voyages de fournir la prestation pour les raisons précédemment citées ou, plus largement, pour non-respect de ses conditions spécifiques ne saurait être considéré comme une quelconque discrimination ni entraîner une quelconque responsabilité de la part d'Essilor France.

Tous les frais occasionnés lors du séjour, à savoir l'hébergement, les déplacements, les repas, autres que ceux inclus dans la dotation ne seront pas pris en charge par Essilor France.

Essilor France ne sera en aucun cas tenue responsable en cas d'accident et/ou de tout incident survenu à l'occasion du vol ou durant le séjour. Les assurances voyages ne sont pas comprises dans le prix. Les gagnants et leur accompagnateur devront impérativement être munis d'un passeport valable à la date de départ du vol.

Cette dotation sera délivrée par l'agence MyPlanete Voyages.

Montant unitaire de la dotation 2500 Euros TTC

Montant total de la dotation 2500 Euros TTC

LOT N° 2 : 10 GOPRO HERO 4 SESSION

Caméra embarquée ultra compacte – vidéo 1080p60 - photo 8Mpix - Wifi & Bluetooth.

Montant unitaire de la dotation 408 Euros TTC

Montant total de la dotation 4080 Euros TTC

LOT N° 3: 5 IPAD MINI 3 - WIFI

5 Ipad mini 3 – Wi-Fi – 16 Go -.Ecran retina 7.9'', resolution: 2048x1536 pixels, iOS 8, Wi-Fi, Bluetooth 4.0

Montant unitaire de la dotation 458.88 Euros TTC



20709081

Montant total de la dotation 2294.40 Euros TTC

LOT N° 4 : 100 BOITES PHOTO TIRAGES RETRO

36 tirages photos rétro (format polaroid) dans leur boîte cadeau.

Montant unitaire de la dotation 16,80 Euros TTC

Montant total de la dotation 1680 Euros TTC

Montant total des 116 dotations : 10554,40€ TTC

Article 4 : Définition des gagnants et attribution des lots

Un tirage au sort sera organisé le 4 janvier 2016 afin de déterminer les 116 gagnants parmi l'ensemble des bonnes réponses.

Les gagnants seront ensuite contactés par email à partir du 18 janvier 2016 afin d'être informés de la nature de leur gain. Les gagnants pourront alors retirer leur lot dans le magasin Optic 2000 sélectionné lors de la participation au jeu.

Il est indiqué qu'à défaut d'avoir réclamé leur lot dans le délai de 2 mois après envoi de l'email par Essilor, les gagnants se verront purement et simplement déchés de leur lot.

Les lots attribués ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'un échange contre des valeurs en monnaie ou devises, d'autres lots (même de valeur inférieure), ou toutes autres contreparties de quelques natures que ce soient.

Les responsabilités de Optic 2000 SA et de la société Essilor France ne pourront être engagées quant aux délais d'acheminement du lot ou à leur état à la livraison.

Les responsabilités de Optic 2000 SA et de la société Essilor France ne pourront être engagée tant sur la qualité des lots offerts ni de leur dysfonctionnement éventuel.

Article 5 : Règlement

Le règlement peut être consulté dans son intégralité et pendant toute la durée du Jeu gratuit et sans obligation d'achat, auprès de la S.C.P. HAUGUEL & SCHAMBOURG Huissiers de Justice Associés – 14, rue du Faubourg Saint Honoré – 75008 PARIS ainsi que dans les magasins Optic 2000 participants à l'opération « **Varilux– Optic 2000** » entre le **20 octobre et le 20 décembre 2015**.



Article 6 : Responsabilité

L'organisateur se réserve la possibilité, si les circonstances le justifient, d'annuler, reporter, écourter ou modifier le Jeu gratuit et sans obligation d'achat, ou encore de remplacer un lot par un autre lot de même valeur, sans que sa responsabilité ne soit engagée de ce fait. La société Essilor France et Optic 2000 SA déclinent toute responsabilité en cas de dysfonctionnement de force majeure affectant le bon déroulement du jeu.

Article 7 : Litiges

La participation à ce Jeu gratuit et sans obligation d'achat implique l'acceptation pure et simple du présent règlement. Le présent règlement est soumis à la loi française.

Toute difficulté d'application ou d'interprétation du présent règlement sera souverainement tranchée par la **S.C.P. HAUGUEL & SCHAMBOURG Huissiers de Justice Associés – 14, rue du Faubourg Saint Honoré – 75008 PARIS.**

Aucune contestation ne sera prise en compte passé un délai de deux mois après la clôture du Jeu gratuit et sans obligation d'achat.

Article 8 : Gratuité

Les frais occasionnés par la participation au Jeu gratuit et sans obligation d'achat peuvent être remboursés selon les modalités ci-dessous :

Les participants désireux de consulter le règlement du Jeu gratuit et sans obligation d'achat dans son intégralité et qui en auront au préalable fait une demande écrite à la **S.C.P. HAUGUEL & SCHAMBOURG Huissiers de Justice Associés – 14, rue du Faubourg Saint Honoré – 75008 PARIS**, accompagnée d'une enveloppe dûment timbrée à leur adresse, ou toute adresse de leur choix, pour la réponse ; pourront demander le remboursement intégral des frais postaux occasionnés par cette demande.

Le remboursement interviendra après vérification du bien-fondé de la demande et notamment de la conformité des informations contenues dans la lettre de demande de remboursement. Après cette vérification, le remboursement interviendra, par chèque adressé dans les 60 jours de la réception de la demande.

Article 9 : Promotion

Les gagnants autorisent par avance Optic 2000 et la société Essilor France, dans le cadre d'une éventuelle utilisation à des fins promotionnelles, publicitaires ou autres, à publier leur nom et adresse et le cas échéant à reproduire leur nom, prénom, photographie sur tous documents



publicitaires ou promotionnels liés à l'opération Varilux - Optic 2000, quel qu'en soit le support, le format et le mode de diffusion, sans que cette reproduction n'ouvre droit à une quelconque demande d'autorisation, d'indemnisation ou de rémunération.

Article 10 : Loi informatique et libertés

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, les participants au Jeu gratuit et sans obligation d'achat disposent d'un droit d'accès et de rectification aux informations les concernant communiquées à Optic 2000 et à la société Essilor France dans le cadre du Jeu gratuit et sans obligation d'achat.

Les participants peuvent exercer ce droit, et/ou s'opposer à ce que les dites données soient cédées à des tiers, par demande écrite adressée à la **S.C.P. HAUGUEL & SCHAMBOURG Huissiers de Justice Associés – 14, rue du Faubourg Saint Honoré – 75008 PARIS.**

Extraits du REGLEMENT DU JEU Varilux - Optic 2000

Article 1 : Organisation

La société Essilor France, filiale d'ESSILOR INTERNATIONAL – Compagnie Générale D'Optique, SA au capital de 38.860.655,04 Euros, immatriculée au RCS de Créteil sous le numéro B 712 049 618, en partenariat avec la société Optic 2000, organise un jeu gratuit et sans obligation d'achat dans les magasins optic 2000 participants à l'opération Varilux-Optic 2000 **du 20 octobre au 20 décembre 2015.**

Article 2 : Participation

Ce Jeu est gratuit et sans obligation d'achat et est réservé aux personnes majeures résidentes en France métropolitaine (y compris la Corse, hors DOM et TOM), à l'exclusion du personnel des sociétés organisatrices et de leurs familles.

Pour participer Le consommateur devra se connecter sur le site www.chacunsavue.com.

